

quotidiennes. Cependant, le vide créé par la disparition virtuelle des Forces armées et de la police haïtienne a entraîné une certaine forme de banditisme. Bien que nous ne craignons plus la possibilité d'un nouveau coup d'état, la vigilance est de mise et la collecte des armes doit continuer .

Le Canada a, à la demande du gouvernement haïtien alors en exil, accepté de former une centaine de jeunes expatriés pour servir dans la future police civile d'Haïti. Ces jeunes se trouvent maintenant en Haïti où ils doivent recevoir un complément de formation sur le système juridique haïtien en attendant leur affectation. Nous nous intéressons vivement à ce programme, et nous suivons son évolution de près, même si le Canada n'a plus de responsabilité directe dans ce projet.

Je considère que cette aide du Canada est l'appui le plus direct et le plus utile que nous puissions apporter au peuple haïtien pour instaurer un état de droit dans ce pays.

Le Canada s'est également engagé en vertu d'un accord bilatéral avec le gouvernement haïtien à participer à la formation des nouveaux policiers haïtiens dont la presque totalité n'ont jamais servi dans l'armée ou la police. Les cours élaborés à Regina ont formé la base du cours qui se donne maintenant en Haïti. Notre engagement de fournir jusqu'à 25 formateurs est en principe pour une durée de 18 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de premier cycle de formation de 3 000 policiers. La France et le Danemark participent également à ce programme.

FRANCOPHONIE

La Francophonie internationale fête cette année ses 25 ans, sa principale institution, l'Agence de coopération culturelle et technique [ACCT], ayant été créée en 1970 à Niamey, au Niger.

La Francophonie qui était plutôt, au départ, une entreprise de nature culturelle pour la promotion de la langue française, a beaucoup évolué depuis 25 ans.

Elle est maintenant devenue, comme le Commonwealth ou l'Organisation des États américains [OEA], un forum multilatéral constituant un instrument privilégié pour la conduite de notre politique étrangère.

Au-delà de ses champs d'action traditionnels, la Francophonie a beaucoup investi, depuis le sommet de Chaillot, dans le domaine de la démocratisation et de la protection des droits de la personne. Je pense que la Francophonie est prête à aller encore plus loin, à franchir une nouvelle étape dans son évolution.

Le Canada invite maintenant la Francophonie à réfléchir – lors d'un séminaire au Canada au mois de septembre prochain – au rôle